



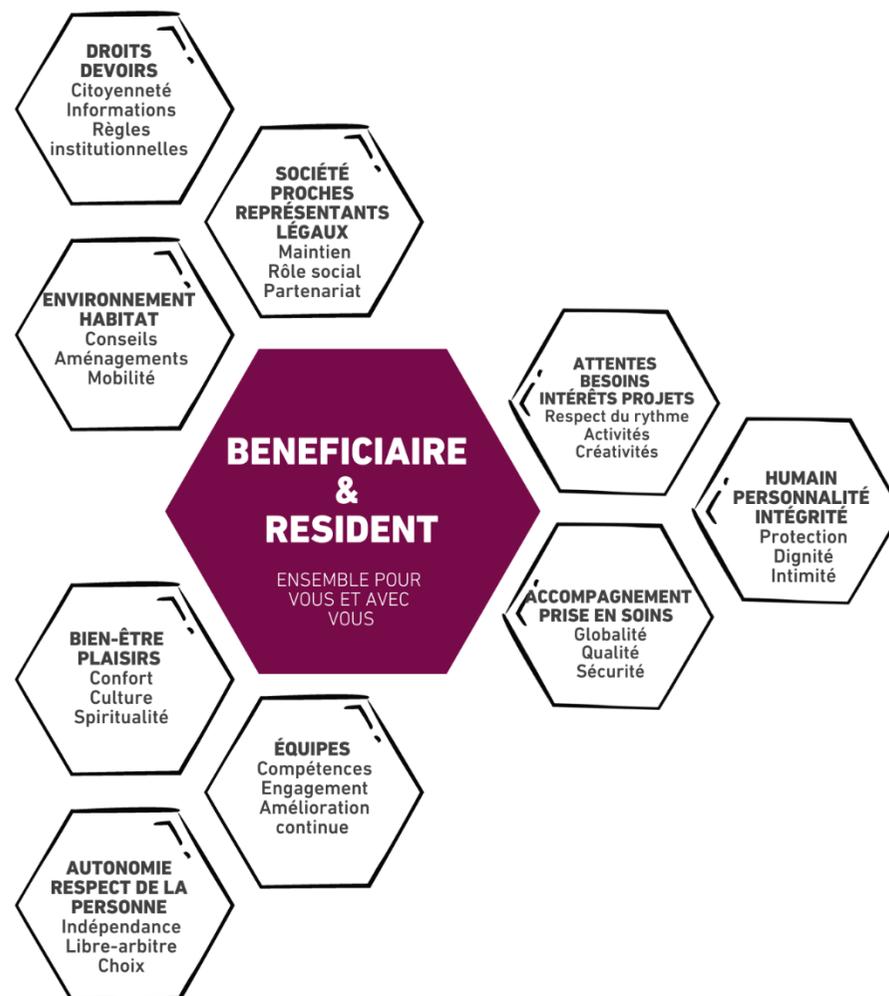
FEDEPS

Fédération des prestataires
de services de soins et
d'aide à la personne

FEDEPS
Route du Lac 2
1094 Paudex

www.fedeps.ch
info@fedeps.ch
+41 (0)58 796 35 65

CHARTRE ÉTHIQUE



FEDEPS | Fédération des prestataires
de services de soins et
d'aide à la personne



LE BÉNÉFICIAIRE – RÉSIDENT

Pour les membres de la FEDEPS, le bénéficiaire – résident, constitue le centre de leurs attentions. Leurs équipes, leurs partenaires, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de ces derniers, s'engagent à respecter également la présente charte éthique.

ACCOMPAGNEMENT, PRISE EN SOINS

Les membres offrent à la personne qu'ils hébergent dans leurs établissements médico-sociaux, psycho-sociaux ou qu'ils soignent à domicile, un accompagnement et une prise en soins globale, préventive, et/ou curative et / ou palliative de qualité qui intègrent les éléments significatifs, dont : les questions de santé ainsi que les implications sociales, psychologiques et fonctionnelles. Ils l'accompagnent au mieux de leur capacité dans leur chemin de vie. Ils s'engagent, ensemble, à lui offrir au bon endroit et au bon moment, la sécurité ainsi que le meilleur bien-être possible.

HUMAIN, PERSONNALITÉ, INTÉGRITÉ

Les membres s'engagent à protéger la personnalité, l'intégrité, la dignité et l'intimité du bénéficiaire – résident qui choisit de s'installer en établissement médico-social ou psycho-social ou de bénéficier de prestations à domicile.

ATTENTES, BESOINS, INTÉRÊTS, PROJETS

Les membres respectent, dans la vie quotidienne, le rythme et les difficultés du bénéficiaire – résident. Ils s'engagent à lui proposer des lieux adaptés à ses besoins et ressources. Ils promeuvent des activités centrées sur la créativité, notamment en termes d'animation.

DROITS, DEVOIRS

Les membres offrent au bénéficiaire – résident de pouvoir bénéficier des mêmes droits et assumer les mêmes devoirs que tout autre citoyen. Ils s'engagent ainsi en particulier à : garantir l'exercice de ses droits politiques et civiques ainsi que le droit à l'information, respecter les directives anticipées et préserver sa vie privée, y compris affective. De plus, les membres s'engagent à veiller ce que les devoirs du bénéficiaire – résident en termes de respect des équipes, de règles institutionnelles et de vie communautaire soient suivies par ces derniers.

AUTONOMIE, RESPECT DE LA PERSONNE

Les membres veillent à ce que le bénéficiaire – résident puisse préserver et développer son autonomie, son indépendance, son libre-arbitre et ses choix, et ceci en tenant pleinement compte de son parcours de vie. Ils l'intègrent dans leur approche d'accompagnement. Ils s'engagent à le respecter, en le rendant et en le considérant comme l'acteur premier et privilégié de son projet d'accompagnement/prise en soins et à le soutenir dans la réalisation de ce dernier.

ENVIRONNEMENT, HABITAT

À domicile comme en hébergement, les membres apportent au bénéficiaire – résident, conseil et soutien dans l'aménagement de leur environnement de vie, en favorisant notamment la sécurité, le confort hôtelier, la mobilité et la sociabilisation.

BIEN-ÊTRE, PLAISIRS

Les membres sont sensibles au confort moral du bénéficiaire – résident. Ses envies et plaisirs sont respectés dans la mesure du possible. Ils tiennent compte des dimensions multiculturelles et spirituelles propres à chacun.

ÉQUIPES

Les membres mettent tout en œuvre pour constituer des équipes de professionnels compétents et impliqués. En tant qu'employeurs, ils s'engagent à respecter le droit du travail et en particulier à préserver la santé et la personnalité de leurs collaboratrices et collaborateurs. Ils promeuvent les formations nécessaires au maintien de la qualité de l'accompagnement. Les équipes s'engagent à répondre aux exigences institutionnelles, à celles de leur fonction, à celles de l'évolution de leur domaine respectif et à adopter une démarche critique face à leur pratique dans une optique d'amélioration continue.

SOCIÉTÉ, PROCHES, REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Les membres favorisent le maintien et le développement du rôle social, culturel et spirituel du bénéficiaire – résident, en considérant les proches et/ou les représentants légaux comme des partenaires de son accompagnement.